

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JUIN 2013

Le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 6 juin 2013, s'est réuni en mairie de ROULANS le jeudi 13 juin 2013 à 20 heures sous la présidence de M. JACQUOT Alain, Maire.

Etaient présents: Tous les conseillers municipaux:

Alain JACQUOT – Gérard BRIE – Hervé DÜBOIS – Jean-Bernard CUENOT – Marinette MASSON – Cécile DORBON – Jean-Luc PAUTHIER – Christian TRONCIN – Dominique FIATTE – Daniel ANGUENOT – Daniel BRULET – Francis COMBEL – Pierre JOUFFROY – Jacques LOUVET.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Assainissement Petit Roulans.
- 2. Sécurisation du carrefour des Trouillets,
- 3. Travaux de réfection de voirie,
- 4. C. R. Travaux en cours,
- 5. C. R. Conseil Communautaire du 03/06/13,
- 6. Questions diverses.

INFORMATIONS DU MAIRE

🖔 Dates Manifestations : Le Maire invite les conseillers à participer aux manifestations à venir :

Vendredi 14 juin 20 h Gala de gymnastique au gymnase

Samedi 15 juin à partir de 10 h Fête du Foot au stade

Samedi 15 juin A. midi Tie-break sur les courts de tennis Vendredi 21 juin Kermesse des écoles (cour école)

Vendredi 28 juin – Remise des diplômes école musique (gymnase)

♦ Chute de Particules sur Montperroux

A la demande des riverains, une analyse complémentaire a été effectuée par la société Filab - Coût 220 € ttc. Les résultats viennent de parvenir en marie. Il s'agit de graines de pollen digérées qui proviennent probablement des abeilles des ruchers tout proches, situés sur un terrain privé à distance réglementaire.

♦ Badges Sybert pour l'accès à la déchetterie

Les badges arriveront dans les boîtes aux lettres vers la mi-juin.

Accès par badge à compter du 1er juillet pour tous (particuliers et autres)

Phase d'essai en juillet – août

Au 31 août : badge obligatoire

Pour ceux qui n'ont pas encore fait la demande de badge, s'adresser en mairie ou à la déchetterie.

♦ Rénovation Court de Tennis (court du bas)

Le Conseil Général vient de donner son accord pour le démarrage des travaux avant attribution de subvention. L'opération a donc été programmée en juillet avec France Réalisations.

Coût : 19 745,00 € ht - Subvention Département: 28 % du ht : 5 528 € ht

Autofinancement communal: 14 217 € ht

Une demande d'aide financière a également été transmise à la Ligue de Franche-Comté.

Exposé de Daniel BRULET

Daniel BRULET a présenté à l'assemblée un exposé sur les possibilités d'économie d'énergie.

1. MISE EN SEPARATIF PETIT ROULANS

Délibération n° 28

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité le lancement d'un appel d'offres pour les travaux d'assainissement sur le secteur du Petit Roulans (mise en séparatif) conjointement avec le Syndicat des Eaux de Saint-Hilaire pour la partie eau. Les 2 programmes seront clairement identifiés.

Début de la consultation : lundi 24/06/2013 Date Limite de réponse : lundi 15 juillet à 16 h 30 Ouverture des plis : Lundi 15 juillet à 16 h 30

Côté subventions, le dossier a déjà été déposé et le Conseil Général du Doubs attend le résultat de la consultation pour affiner ses chiffres.

2. SECURISATION CARREFOUR DES TROUILLETS

Délibération n° 29

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité la signature d'une convention tripartite avec le Conseil Général du Doubs et la Commune d'Ougney-Douvot pour la réalisation des travaux de sécurisation du carrefour des Trouillets (RD 683/Route de Douvot). Le Maire est mandaté à cet effet.

La convention précise :

♦ la nature des travaux retenus :

Elargissement de la voie communale pour permettre les croisements et aménagement d'une surface plane au sommet de la voie pour faciliter l'accès à la RD 683.

♦ leur coût :

Estimation : 30 000 € h. t.

Participation 1/3 chacun soit **10 000 € h. t. chacun**(inscrit au B. P. 2013) Le paiement s'effectuera en fonction des dépenses réellement réalisées.

\$\text{\psi} que la Commune de ROULANS se chargera de réaliser et de financer les acquisitions foncières nécessaires à cette opération (article 4).

3. PROGRAMME DE REFECTION DE VOIRIE

A/ Demande d'aide financière

Délibération n° 30

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal s'engage à réaliser et à financer un programme de réfection de voirie dans différents secteurs du village pour un montant total ht de quatre vingt un mille deux cent dix sept euros – **81 217,75 h. t.**, se décomposant ainsi :

N° Plan	Secteur concerné	Montant HT
1	Le Chenot – 1ère partie	4 069,05
2	Le Chenot – 2ème partie	11 350,00
3	Route d'Ougney-Douvot 1ère partie	6 232,75
4	Route d'Ougney-Douvot 2ème partie	13 176,00
5	Impasse des aloses	5 755,90
6	Rue des Prés	14 950,55
7	Rue de la Vauzoie	6 725,25
8	Chemin de la Vie de Saint-Etienne	18 958,25
	Total H. T.	81 217,75

Il ne s'agit pas de simples travaux d'entretien mais de vrais travaux de reconstitution des voiries très détériorées avec réalisation d'un enduit bicouche sur toute l'emprise.

C'est pourquoi, la commune de ROULANS:

- sollicite l'aide financière de l'Etat pour financer ce projet (D. E. T. R.),
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant décision attributive de subvention.

Le plan de financement est adopté comme suit :

Total H. T.	•••••	81 217,75 €
Fonds libres communaux		60 913,75 €
Subvention D. E. T. R. 25 %		20 304,00 €

B/ Route du Chenot

Jean-Bernard CUENOT s'interroge sur l'intérêt de refaire la route du Chenot - partie Roulans alors que la partie appartenant à la Commune de Saint-Hilaire restera en mauvais état. Après discussions, il est convenu que le Maire prendra contact avec la municipalité de Saint-Hilaire pour proposer une opération groupée.

4. DECISION MODIFICATIVE N° 1

Délibération n° 31

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité la modification du budget primitif 2013 comme suit :

☐ DF - Article 6534 – Cotisations Urssaf Elus Part Patronale + 5 000 €

Cette dépense est financée par une recette supplémentaire bienvenue provenant de la répartition de droit commun du fonds national de péréquation des ressources intercommunales (F. P. I. C.), votée en conseil communautaire le 3 juin dernier :

□ RF – Article 7325 – F. P. I. C. + 5 000 €

5. ACHAT DU BATIMENT DU SIVU DE GESTION DU BATIMENT ADMINISTRATIF 52 GRANDE RUE – 25640 ROULANS

Délibération n° 32

Le Maire expose que la procédure de dissolution et de liquidation du syndicat est lancée ; l'ensemble des communes ayant délibéré favorablement. La commune va donc procéder à l'achat du bâtiment.

A cet effet, l'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confirme son accord pour l'acquisition des biens du Sivu de gestion du bâtiment administratif : bâtiment et terrain annexe au prix de 100 000 € : parcelle cadastrée AB 207, 52 grande rue, de 8 ares 63,
- mandate le Maire pour la signature de l'acte correspondant en l'étude de Maîtres CREUSY-LEPARLIER, notaires à Baume-Les-Dames.

6. COMPTE-RENDUS DES TRAVAUX EN COURS

Espace Culturel:

Sont en cours de finition : les travaux de pose d'un nouveau plafond acoustique, la modification de la toiture et l'installation d'un système de climatisation. Les délais de réalisation des travaux sont respectés. Les salles pourront à nouveau être mises à disposition à compter du lundi 24 juin comme prévu. Dès cette date, le cabinet SOCOTEC interviendra pour de nouvelles mesures acoustiques.

Les dépenses engendrées sont couvertes par un premier règlement de l'assurance du maître d'œuvre, HDL, à hauteur de 41 000 €.

Rénovation de la maison de la Chaille

Cette habitation communale, louée à la Gendarmerie, s'est trouvée inoccupée entre 2 locataires. La municipalité a donc saisi cette opportunité pour une remise en état devenue indispensable dans cette maison qui date des années 1980. Hervé DUBOIS présente le détail des travaux réalisés : remplacement des tapisseries dans toutes les pièces, des fenêtres, porte-fenêtres, porte d'entrée et remise aux normes du réseau électrique (coût total : 18 330 € ttc).

7. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2013

- Le Maire donne compte-rendu du dernier conseil communautaire qui a eu lieu à Séchin le 3 juin écoulé. Son exposé entendu, l'assemblée :
- adopte à l'unanimité le rapport d'activités concernant le service public d'élimination des déchets assimilés du Sybert de l'exercice 2012,
- prend acte de la décision du conseil communautaire d'une répartition de droit commun du F. P. I. C. 2013 (fonds national de péréquation des ressources intercommunales) ce qui va permettre à la Commune de ROULANS de percevoir une quote-part de 5000 € (2600 en 2012).